

Questions au Feuilleton

2. Le premier ministre et son gouvernement au Parlement.

3. a) (i) L'évaluation a été effectuée par des évaluateurs compétents et attirés du ministère des Travaux publics. (ii) Antérieurement, les loyers n'avaient qu'un caractère nominal et ils étaient fixés par la Direction des biens du ministère des Transports. Ils ne se fondaient pas sur la valeur foncière réelle. b) La valeur foncière n'a pas augmenté de 800%. Les loyers antérieurs étaient symboliques et sans rapport aucun avec la valeur foncière. Les taux actuels représentent 8% de la valeur estimée des terrains.

4. Le gouvernement estime qu'il faut combattre l'inflation sur tous les fronts. Entre autres façons de procéder, il convient de veiller à ce que le public obtienne un rendement équitable de ses biens par l'application des principes d'une saine gestion. Ce moyen permet de réduire les sommes qu'il faut prélever sous forme de contributions directes aux fins des programmes d'intérêt public. Il n'y a aucune raison pour que certains particuliers jouissent d'un avantage économique substantiel sur leurs voisins, du seul fait qu'ils occupent des terres publiques.

5. Non. Des augmentations raisonnables de loyer sont présentement imposées le long du canal Rideau. Le retour aux anciens taux irréalistes de location ne saurait se justifier. Nous avons l'intention de continuer à réviser périodiquement les loyers de façon à nous assurer que le tarif de location des terres publiques tient compte de la valeur qu'elles ont réellement sur le marché actuel.

LA PUBLICITÉ RADIOPHONIQUE

Question n° 1359—M. Herbert:

1. Quel était le pourcentage approximatif, aux heures de grande écoute, des auditeurs des postes radiophoniques de la Société Radio-Canada à Montréal et à Toronto, qui ne pourront plus bientôt, en vertu d'un règlement, accepter de la publicité?

2. A-t-on fait des sondages en vue de déterminer si les annonceurs clients de Radio-Canada continueront de consacrer leur budget de publicité radiophonique aux postes de radio du secteur privé?

3. Le secteur radiophonique privé a-t-il présenté des instances au CRTC alléguant que Radio-Canada faisait une concurrence injuste?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): La Société Radio-Canada et la Commission canadienne de la radio-télévision m'informent comme suit: 1. Aux heures d'écoute de pointe (7 h 30 à 8 h 15 en semaine), la station CBL, à Toronto, recrute environ 7% de l'auditoire global. A Montréal, la station CBM en retient environ 2% et la station CBF environ 8%. (Dans les deux villes, la base de 100% comprend tous les auditeurs, quelles que soient leurs connaissances linguistiques.)

2. Le CRTC fait savoir qu'aucun sondage n'a été entrepris en vue de déterminer si les annonceurs clients de Radio-Canada continueront de consacrer leur budget de publicité radiophonique aux postes de radio du secteur privé. Dans les régions affectées par le retrait de la publicité sur les ondes radiophoniques de Radio-Canada, on croit qu'une chance sera offerte aux annonceurs intéressés de recourir aux stations privées. Toutefois, il faut remarquer que la possibilité d'un profit par les stations privées n'entre pas en ligne de compte dans la décision d'abolir la publicité sur les stations radiophoniques de Radio-Canada.

3. Aucune instance de la part du secteur radiophonique privé ne fut présentée au CRTC alléguant que Radio-Canada faisait une concurrence injuste dans le cas de la radio.

LA PROTECTION CONTRE LES CRUES ET LES INONDATIONS

Question n° 1517—M. Johnston:

1. Par province, combien le gouvernement a-t-il dépensé annuellement depuis 1971 dans le cadre des programmes à frais partagés pour la construction d'ouvrages permanents et autorisés, servant de protection contre les inondations?

2. Depuis 1971, quels projets précis ont été entrepris en Colombie-Britannique et combien a coûté chacun d'entre eux?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): En ce qui concerne le ministère de l'Environnement: 1.

| | Manitoba | Colombie-Britannique | Ontario |
|--------------------------------------|---------------|----------------------|-------------------------|
| 1971-1972 | \$58,910.00 | \$1,066,750.14 | \$ 80,057.53 |
| 1972-1973 | | 1,294,598.51 | 1,038,656.29 |
| 1973-1974 | | 2,183,692.75 | 755,408.13 |
| 1974-1975 | | | 230,194.81 |
| 2. Projet | | | Total des fonds engagés |
| 1. District de Kent | | | \$ 2,680,349.00 |
| * 2. District de Matsqui | | | 2,283,600.00 |
| * 3. Township de Chilliwack | | | 5,847,435.00 |
| * 4. Corporation du Delta | | | 12,102,255.00 |
| 5. District de Surrey | | | 1,259,250.00 |
| 6. District d'endiguement de Sumas | | | 99,864.00 |
| 7. Réserve indienne de l'île Seabird | | | 85,521.02 |
| 8. Ville de Kamloops | | | 1,283,400.00 |
| * 9. Township de Richmond | | | 12,983,500.00 |
| 10. Ile Nicomen | | | 100,000.00 |
| | Total | | \$38,725,174.02 |
| | Part fédérale | | \$19,362,587.01 |

*Ces travaux sont encore en cours.

Les autres travaux sont pratiquement terminés.